dans les discussions et a invité les électeurs à la modération républicaine dite radicale.

Après avoir insisté auprès des ouvriers pour qu'ils célèbrent la fête du 1er mai, il les a vivement conseillés du rapprendre tout le travail mardi matin. L'orateur a été très applaudi.

Personne ne demandant la parole le président a levé la séance en donnant rendez-vous pour lundi mat n à dix heures.

A DOUCHY

Sur la demande des ouvriers, le directeur des Mines de Douchy a décidé qu'il y aura, aujourd'hui chômage complet.

A DENAIN

Les verriers de Denain ont organisé une réunion publique pour aujourd'hui, à 4 h. 1/2 du soir, au Salon de l'Ermitage, avec le concours du citoyen Prévost secrétaire général des Bourses du Nord.

A DUNKERQUE

A 7 heures du matin les manifestants se réunissent sur le terre plein de la gare et se dirigeront vers la Basse-Ville, qu'ils parcourront dans toutes les sens. A 10 heures nouvelle réunion à la gare et alors on se dirigera vers le centre de la ville. Une délégation entrera à l'Hôtel-de-Ville pour présenter à M. le Maire les revendications formulées par les ouvriers du port. Après la réception à la Mairie, le cortège se reformera et se rendra chez M. Féron, président du Tribunal de Commerce.

Le comité d'organisation fait appel à la générosité de M. Féron, en faveur des ouvriers sans travail.

Après la visite chez M. Féron, dislocation du cortège.

A 2 heures 1/2, nouvelle réunion place Jean Bart.

La délégation présentera à la Chambre, les mêmes revendications qu'elle aura soumises le matin à la mairie.

En quittant la Chambre de commerce, le cortège se rendra au terre-plein de la gare, là, dans un meeting, les délégués rendront compte de leur mandat.

Voici les revendications formulées : 1er vote d'un crédit en faveur des familles des ouvriers sans travail.

2° Autorisation d'user d'une façon permanente, du local de la Bourse comme salle de réunion pour étudier les moyens de défense des intérêts ouvriers.

3° Suppression complète de l'emploi des ouvriers étrangers par les entrepreneurs de déchargement, chefs de chantiers, etc., etc.

4° Suppression de l'embauchage des ouvriers dans les estaminets.

5° Suppression de paiement du salaire des ouvriers dans les estaminets.

6. L'embauchage et la paie des ouvriers pourraient-ils se faire dans le local de la Bourse ou dans le local spécialement affecté pour cet usage à la disposition des ouvriers par la ville et la Chambre de commerce.

7° Etablissement d'un tarif du prix du travail des opérations du port, de concert avec les entrepreneurs, les négociants, le syndicat des ouvriers du port (actuellement en formation), la ville et la Chambre de commerce.

L'acceptation de ce tarif, une fois établ ee serait faite par le conseil des prud'hommes.

8° Nomination, avec obligation de siéger de deux ouvriers du port et de deux entrepreneurs ou chefs de pleuts, dans le conseil des prud'hommes.

Telles sont les revendications émises par les ouvriers dunkerquois, revendications en somme fort logiques et qui n'ont rien qui puisse troubler l'ordre social.

A MASNIÈRES

Seule peut-être parmi les ouvriers du Cambrésis, les verriers de Masnières ont résolu de manifester à l'occasion du 1er Mai. Ils feront une sortie, précédée par une musique. La journée se terminera par un bal.

A CALAIS

Les préparatifs de la manifestation du 1er Mai ont commencé samedi soir par une réunion publique à l'Elysée, sous la présidence de M. le citoyen Angelo Bellenger.

S'il faut s'en rapporter au résultat de cette réunion, les manifestants ne seront pas bien nombreux.

Les effets malgré une grande propagande chez devant environ 450 personnes que l'orateur fidèlement a parlé de la rue, et encore notre impartialité nous oblige à ajouter que parmi les auditeurs il y avait environ 100 jeunes gens de 12 à 17 ans et une cinquantaine de femmes.

Cependant, les mesures ont été prises pour réprimer toutes manifestations tumultueuses.

Dans la matinée de dimanche, un escadron de dragons est arrivé à Calais, venant de St-Omer, avec deux brigades de gendarmerie à cheval, formant une vingtaine d'hommes.

La compagnie de 5me de ligne, de la garnison sera complète ce matin et que nos trois brigades de gendarmerie locale.

A BÉTHUNE

Un escadron du 21e régiment de dragonnet arrivé à Béthune samedi soir. Il restera dans cette ville plusieurs jours. On la fait venir en prévision des incidents qui, contrairement probabilité, pourraient se produire dans les centres houillers des environs de Béthune à l'occasion du 1er mai.

A l'étranger

Paris, 30 avril. — A l'étranger, la journée s'écoule pas de craintes bien vives.

La Belgique est redevenue calme et partout ailleurs les mesures sont prises.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'Election d'Hazebrouck

Conseil d'arrondissement

Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu hier dimanche, dans le canton d'Hazebrouck-Nord, pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Dormion, décédé.

	Inscrits	Votants	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Obtenus	Noms des candidats
Hazebrouck	517	128	384	20	4	»	
Cassel	1.286	305	1.000	21	4	»	
Eblinghem	1.147	317	830	39	7	276	
Morbecque	1.434	340	342	477	48	64	
Renescure	841	234	106	20	30	»	
Lynde	314	82	26	26	3	»	
Boeschepe	1.147	282	231	252	3	»	
Steenvoorde	1.147	434	29	54	7	»	
Staple	282	200	128	61	4	5	
Wallon-Cappel	200	165	83	60	4	5	
	8.294	2.324	2.402	2.007	85	115	

Hazebrouck-Cattelet est élu par 1008 voix. C'est un siège gagné pour les républicains.

***

Ce vote par les bleistes qui prétendent, que M. Mordacq a obtenu 115 voix avec une majorité de 30 voix sur M. Wembergue, ne tient pas compte du fait que M. Mordacq a bénéficié du report de 115 voix de M. Wembergue, candidat de l'union républicaine.

Toutefois par suite du retard apporté par une dépêche ruelle dans la transmission du procès-verbal du scrutin, la proclamation officielle du résultat a du être ajournée à ce matin lundi.

Cette victoire républicaine produira dans l'arrondissement d'Hazebrouck le plus vive impression. Elle atteint directement M. Degroote, maire d'Hazebrouck et conseiller général du canton-Nord, qui considérait comme son fief, et qui, malgré les efforts désespérés de la réaction, a cependant donné la majorité à un républicain sincère et sans équivoque.

Ainsi s'affirment davantage, à chaque nouvelle scrutin, les progrès constants de l'idée républicaine dans les campagnes flamandes. Ces brillants résultats sont dus à la persévérance des républicains. Ils sont dus aussi, pour une large part à l'habile et intelligente administration du distingué sous-préfet d'Hazebrouck M. Gustave Lhotte, qui, depuis qu'il est à la tête de cette arrondissement, a su s'y concilier de si vives et si nombreuses sympathies.

Encore un effort, et les Flandres deviendront, elles aussi, à l'exemple des autres parties du département, franchement républicaines.

Chronique du Sport

Grand Concours hippique international

Organisé par le Club Hippique dans sa piste du parc de Barbieux

8.000 francs de prix

Journée du dimanche 14 mai 1893

A une heure et demie. — *Prix de Cavaux.* — Deux catégories. — 1° Chevaux de pur sang ou de 12 sang — 2° Chevaux de traits de 2 et 3 ans, nés et élevés dans les départements du nord de la France : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, somme — 2,000 francs de prix — Plaques et flots — Offerts par la Société Hippique française, (voir les conditions générales) — Entrée : 20 francs.

Les engagements seront reçus chez M. Ed. Ribaucourt, 57, rue du Grand-Chemin, jusqu'au mardi 6 mai.

A trois heures et demie. *Concours de chevaux de selle* — Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, le culotte, les bottes et la chapeau à haute forme — 10 obstacles environ — Entrée : 10 francs — Poids minimum, 72 kilos — 1er prix, un objet d'art, 300 fr. ; 2e, un objet d'art ou 200 fr. ; 3e, un objet d'art ou 100 fr. ; 4e, 50 et 6e, flots de rubans.

A trois heures — *Prix du Club* — Pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme — 10 obstacles environ — Entrée gratuite — Poids minimum, 72 kilos — 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 300 fr. ; 2e, un objet d'art d'une valeur de 150 fr. ; 3e, un objet d'art d'une valeur de 100 fr. ; 4e, un objet d'art d'une valeur de 50 fr. ; 5e, 6e, 7e, 8e, flots de rubans.

A quatre heures. — *Concours d'équipages et chevaux de maitre* — Sans condition d'âge ni de provenance — Chevaux attelés seuls, (entrée : 10 francs par équipage) — 1er prix, un objet d'art et 15 fr. à l'écurie — 2e, une médaille vermeil et 10 fr. à l'écurie — 3e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie — 4e, une médaille argent et 10 fr. à l'écurie — 5e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie — 6e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie — 7e, 8e, 9e et 10e, flots de rubans.

A cinq heures — *Concours au galop — Sauts d'obstacles* — Prix couplés — Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, le culotte, les bottes et le chapeau à haute forme — 10 obstacles environ (entrée 20 francs) — Poids minimum 74 kilos, 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 300 fr. ; 2e, un objet d'art, valeur de 200 fr. ; 3e, un objet d'art, valeur de 100 fr. ; 4e, un objet d'art d'une valeur de 100 fr. ; 5e, un objet d'art d'une valeur de 50 fr. ; 6e, un objet d'art, d'une valeur de 50 fr. ; 7e, 8e, 9e et 10e, flots de rubans.

A cinq heures — Prix des Voiture — Pour chevaux *montés par des gentlemen* portant l'habit rouge ou la jaquette noire, le culotte, les bottes et le chapeau haute forme — 12 obstacles environ (entrée 20 fr.) — Poids minimum 72 kil. — 1er prix, 600 fr. ; 2e, 400 fr. ; 3e, 200 fr. ; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

A six heures — Longchamps de tous les attelages et de tous les chevaux de selle.

Grande exposition de voitures et de harnachements.

Les engagements seront reçus au nombre des entrées avec les renseignements détaillés sur les noms des chevaux engagés, leur robe, leur sexe et, ou, doivent être servis les engagements du club, M. Ed. Ribaucourt, 57, rue du Grand Chemin, avant le mercredi 17 mai, à six heures du soir. Passé ce délai, les engagements ne seront plus valables.

Chronique Locale

ROUBAIX

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira le vendredi 5 mai à huit heures du soir pour examiner le rapport du jour qui suit :

1. Ouverture de la session de mai 1893 ; nomination.
2. Ecole Nationale des Arts Industriels ; Conseil supérieur ; désignation de candidats pour la nomination d'un membre.
3. Jury ; désignation des membres du Conseil municipal qui composeront parmi de la Commission de révision des listes du jury.
4. Dépenses imprévues ; compte rendu de l'emploi.
5. Logements insalubres ; rapport général sur les travaux de la Commission pendant l'année 1892.
6. Police ; fourniture d'effets d'habillement au personnel ; résiliation.
6 bis. Id. ; fourniture de képis au personnel ; résiliation définitive.
7. Id. ; fourniture de ceintures au personnel ; réception définitive.
8. Secours et subsides ; huitième fête de l'Association Régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais ; demande de subvention.
9. Concours de la du Nord ; demande de création de quatre divergences à la gare des marchandises de Roubaix ; vote de la Commission de surveillance de la Condition publique.
10. Condition publique ; création de nouveaux emplois et projet d'aménagement d'une seconde Condition publique.
11. Institut Serigné ; création d'une nouvelle classe.
12. Budget supplémentaire de 1893 ; compte administratif et de gestion de l'exercice 1892.
13. Tuileries ; demandes de subvention.
14. Bâtiments communaux ; vente d'objets mobiliers hors de service ; état de recettes accidentelles ; approbation.
15. Bâtiments communaux ; vente d'objets mobiliers hors de service ; état de recettes accidentelles ; approbation.
15. Id. ; homologation de polices et d'avenants d'assurances.
16. Travaux économiques ; compte rendu des opérations de la saison d'hiver 1891-92.
16. Ecoles de la rue du Général-Chanzy ; reconstruction ; approbation ; prorogation.
18. Voirie municipale ; place du Travail ; aménagement.
19. Id. ; place de la Nation ; aménagement.
20. Id. ; place du Commerce ; aménagement.
21. Id. ; place Chanzy ; aménagement.
22. Id. ; boulevard de Cambrai ; prolongement ; construction d'un quadrat.
23. Id. ; place du pont des Couleaux ; modification de la chaussée.
24. Id. ; rue Carpeaux ; classement et mise en état de viabilité provisoire.
25. Id. ; rue Lagrange ; classement et mise en état de viabilité provisoire.
26. Id. ; rue de l'Alma-Courbet ; classement et mise en état de viabilité provisoire.
27. Id. ; rue Jeanne ; classement et mise en état de viabilité provisoire.
28. Id. ; rues Alfred-de-Musset, de Mons et Beaumont ; classement et mise en état de viabilité.
30. Id. ; rue Philippe-le-Bon ; classement et mise en état de viabilité.
31. Id. ; rue Gambetta ; aménagement.
32. Id. ; boulevard de Fourmies ; classement.
33. Id. ; bouches à incendie ; renouvellement du marché.
33. Id. ; numérotage des maisons ; renouvellement du marché pour la fourniture de vignes en tôle émaillée.
34. Voirie municipale ; rue Gavelle ; aliénation de terrain. (MM. Wattel-Roussel et L. Lordan).
35. Rue de Valmy ; demande d'ouverture et élargissement de la rue de Tamise.
36. Id. ; unification des chemins de grande communication ; chemin n° 26 ; chemin n° 14.
37. Id. ; unification des chemins d'intérêt commun ; chemin n° 142.
38. Id. ; rue d'Arras ; demande de classement et de mise en état de viabilité.
39. Id. ; rue Arty et Hilaire de Chalon ; demande de bourse à l'Etat en faveur du jeune Gerard Gaston ; avis du Conseil municipal.
40. Dépenses ; dépenses ; avis du Conseil municipal.
41. Sections de famille ; militaires en activité de service ; demandes de renouvellement des bons de bons et qualité de soutiens de famille ; vu du Conseil municipal.
42. Id. ; classe de 1892 et ajournés des classes 1890 et 1891 ; avis du Conseil municipal.

Rapports des Commissions

1. Service des Postes et Télégraphes ; améliorations ; vœu de la Chambre de Commerce et de la Société Industrielle et Commerciale. (M. O. Brandt-Prouvost).
2. Bâtiments communaux ; maisons vicariales ; construction. (M. Bernard).
3. Id. ; Rue Jules ; construction d'une école avec remise. (M. Morel).
4. Id. ; Rue Pellart ; construction d'un poste de secours du Pont-Rompu ; demande d'un crédit supplémentaire (M. Morel).
5. Id. ; Rue Pellart ; demande de M. Delcroix-Plancqueel relative à l'installation d'une voie ferrée sur l'Ouest ; observations du service du contrôle (M. P. Rose).
6. Bourses et subsides : Institutions des Jeunes Aveugles de Roubaix ; demande de bourse par le jeune Gaston (M. V. Poulain).
9. Id. ; Octroi ; demande de secours réunis par Mme Bogar, veuve d'un ancien employé d'octroi (M. C. Vanzuijlen).

Un duel de cent francs a été fait entre deux Roubaisiens, M. Jules Lebon, employé de la cage du Lion Prince, le Lundi à la répétition de 8 heures 1/2 du soir.

Plusieurs parts sont déjà engagés entre plusieurs amateurs roubaisiens.

M. Leon Lep et le dompteur Désion se trouveront du 7 heures 1/2 à 8 heures 1/4, avant l'entrée dans les cages chez M. Montigues, Pépinière-Jardinière, champ de foire, près de la ménagerie.

Contribution des bicyclettes. — Les rôles des taxes établies par la loi du 16 septembre 1871, sur les billards publics et privés, pour l'année 1893, sont en recouvrement dès ce jour.

Chronique Colombophile. — La commission de la Société colombophile, informe MM. les amateurs colombophiles qu'elle tiendra des *pigeons à leur disposition, au siège fédéral chez M. Dumez, Boulevard de Mulhouse, 127.*

Le lundi 1er mai (jour de la fête du travail) de 8 à 10 heures du matin pour la première journée de pigeons qui doit avoir lieu le mardi sur le grand place.

Chaque amateur recevra 0,05 par pigeon.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 25

Contentieux. — Recouvrements. — Défenses devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. 9.0.5707

VILLE DE ROUBAIX (Nord)

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels statistiques

Mouvement du mois d'avril 1893 :

76 balles de soie	4.307	k.
22.850 balles de laine peignée	4.728.318	
5.019 balles de laine filée	1.453.525	
961 balles de filasses	101.262	
1.564 balles de coton	203.262	
30.476 balles pesant ensemble	6.490.674	
Décortiqués : 1.188 balles	128.000	
Tissage : 1.919 balles	16.000	

Mouvement du mois d'avril 1892 :

128 balles de soie	6.267	
20.769 balles de laine peignée	3.924.800	
5.439 balles de laine filée	1.567.604	
1.267 balles de filasses	132.000	
2.267 balles de coton	317.000	
29.870 balles pesant ensemble	6.146.267	
Décortiqués : 127 balles	12.000	
Tissage : 2.192 balles	16.000	

Le Directeur : E. Prouvost.

Conditions publique des matières textiles

Entrées du mois de Avril

	balles	balles de soie	kilos
Soie.	21	3	3.405
Laine peignée	5.459		587.439
Laine filée	1.040		156.343
Blousses.	100		10.880
Coton.	705		75.348
Totaux.	7.778		835.384
Décortiqués.	29	18 opérations	
Tirage.	574	1.284	

Le Directeur : L. SUPPER

TOURCOING

UNE FEMME qui tue son mari

A TOURCOING

Un drame terrible s'est déroulé dans la nuit de samedi à dimanche au Blanc-Seau. Une femme, sous l'empire d'une jalousie féroce, excitée encore par la boisson, a frappé mortellement son mari d'un coup de couteau au cœur droit.

Nous allons narrer par le détail la scène du meurtre.

Chemin de la Malkellerie qui, on le sait, est situé entre Roubaix et Tourcoing, habitent sur le territoire de cette dernière ville, les époux Martin.

Le mari, Adolphe-Louis, est ouvrier chez M. Ernould-Bayart, teinturier apprêteur, rue du Grand-Chemin à Roubaix ; la femme, Zulma Bangart, s'occupe des soins du ménage. Elle est d'un caractère jaloux et ne se passe de t plus quand elle voyait son mari parler à d'autres femmes.

Un dîner de famille

Les époux Martin avaient organisé samedi soir un dîner de famille auquel avaient été invités les beau-frères Jean Demaecker, 45 ans, rentreur, sa femme Marie Thesis, et Désiré Daeweys, rattacheur, également accompagné de son épouse. On était donc six convives à table y compris l'hôte et la femme. Le dîner comm nça d'une façon très gaie : se poursuivit de même jusqu'après une heure du matin. A ce moment on effectuait chantant encore à gorge déployée dans la maison Martin.

Scène de jalousie

Martin était placé à table près de sa belle-sœur Demaecker envers laquelle il se montre aimable et galant, lui adressant les plaisanteries les plus anodines, mais qui eurent le don de surexciter au plus haut point son épouse.

Cette dernière ne put même se contenir et écumant de rage, elle souleva une violente scène de jalousie. E le déclara qu'elle voyait bien ce qui se passait depuis longtemps, adressa de violents re roches à son mari et à sa sœur, puis finit par ajouter qu'elle se suiciderait.

Les convives intervinrent pour mettre fin à cette scène qui jetait la discorde au sein d'une réunion s bien commencée. Enfin on crut un moment avoir tout fait pour éviter un incident. La femme Martin s'était en effet apaisée.

Les époux Demaecker se retirèrent peu après pour rentrer chez eux, rue Mouveaux. Danwers et sa femme demeurèrent dans la maison.

Nouvelle scène

Après le départ des époux Demaecker, la femme Martin fit une nouvelle scène à son mari en venant s'asseoir à sa droite. Elle s'était emparé sans qu'on s'en apperçoive d'un énorme couteau très effilé qui avait servi à découper les victuailles.

Le meurtre

Les reproches de l'irascible épouse allèrent en s'accentuant. Tout-à-coup Martin s'affaissa en poussant un cri.

Il venait de dire à sa femme traitreusement le couteau dans le côté droit.

M. Daeweys se précipita vers son beau-frère tandis que la meurtrière prenait la fuite.

Elle courut chez son beau-frère Demaecker qu'elle appela en lui disant : « Je viens de faire un coup de colère ! »

M. Demaecker accompagna la femme Martin jusque chez elle ; elle était toujours très surexcitée.

En arrivant à la maison, M. Demaecker se pencha sur son beau-frère et s'aperçut avec effroi qu'il avait l'arme plantée dans le corps. Il la retira. Un mince filet de sang coulait de la blessure qui était profonde.

On alla aussitôt sonner chez M. Dupont-Chouart, médecin, au Blanc-Seau, qui ne tarda pas à arriver.

Il examina auto r du blessé et constate que la blessure n'avait pas moins de 6 à 7 centimètres de profondeur, avec section de l'artère du tissus pulmonaire.

Après un premier pansement, on déposa sur le lit le blessé dont l'état fut jugé grave.

Tout le monde se retira ensuite et la femme Martin se coucha vêtue sur son lit qu'elle avait à cruellem frappé un moment auparavant.

Arrestation de la meurtrière

La nouvelle de ce drame transpira le matin et arriva aux oreilles de garde-champêtre Verschelde qui se rendit immédiat chez les époux Martin. Il posa quelques questions à la femme qui lui fa ça sommairement la scène.

Le garde mit l'épouse Martin en état d'arrestation et l'amena au poste de police.

L'enquête

M. Cotard, commissaire de police du prétendu arrondissement de Tourcoing, se rendit immédiatement au Blanc-Seau et y commença l'enquête sur ce dramatique événement.

Il interrogea les deux beaux-frères de la victime et les voisins et posa quelques questions au blessé.

Descente du parquet

Le parquet de Lille, informé par dépêche de M. le Commissaire central, est descendu à trois heures et demie à la gare de Roubaix pour se rendre au chemin de la Malkellerie.

De son côté, M. Cotard, commissaire de police et des agents de la sûreté amenant la coupable ve rs Lille et quittaient sur les lieux.

M. Mouron, substitut du procureur de la République, M. Lefebvre, juge d'instruction firent confronter la femme Martin et son mari.

La meurtrière s bestucoup pleuré pendant cette pénible formalité.

Le parquet a quitté les lieux à six heures et demie.

A ce moment, Martin était à toute extrémité. Il est mort vers huit heures.

La femme Martin déclare regretter vivement son acte.

Elle dit vivre toujours vec en bonne intelligence avec son mari, exce pant travailleur, très sobre et très rangé.

Le femme Martin est âgée de 44 ans. Elle a subi une condamnation d'un mois de prison, il y a 16 ans, pour bataille.

Le ménage compte plusieurs enfants.

Outrage et rébellion. — Hier soir vers 5 heures, un individu qui était assis chez M. Destombes, cabaretier, rue de l'Amiral Courbet, y menait tapage et injuriait les consommateurs. Le sous-brigadier de police Olivier l'invitait vivement à passer. M. Destombes le requit. Tout d'abord, l'individu, le nommé Stanislas Dumoulin, refusa de sortir tout d'un nouveau recommença ses invectives à l'adresse d'un client. Le cabaret en fit mi à la porte. Une fois sur le pavé l'homme tapageur s'agrippa au lampadaire et le conduisit non sans peine au bureau de police, aidé de M. Destombes.

Insoumission. — Un sieur Hannaut de la Longue-ville n'avait pas rejoint son corps à l'appel de ce classe. Il fut pour ce fait condamné à un mois de prison qu'il purgea. Il reçut ensuite sa feuille de route pour le 28e ligne à Bar-le-Duc, régiment auquel il était affecté. Au lieu de rejoindre son corps, il passa en Belgique, où bientôt il se trouva sans ressources.

Hier des gendarmes de Tourcoing le rencontrèrent et comme ils avaient son signalement, ils lui demandèrent ses papiers. Hannaut tendit sa feuille de route. Il a été arrêté et sera transféré à Lille à la disposition de l'autorité militaire.

La fraude — Hier matin, vers 9 heures, à l'arrivée d'un train de Belgique, les douaniers Gaillot et Lemaire remarquèrent une gente demoiselle à l'allure embarrassée.

Elle fut soumise à la visite et on trouva sur elle 7 livres de café vert.

Elle se nomme Célestine Bastard, 22 ans, repasseuse, née à Comines, demeurant à Roubaix. Maintenue et remise à la gendarmerie.

Chien de fraudeur abattu. — Les préposés des douanes Gaillot et Lemaire et François Vider, du bureau de la Marlière, de service, sur veillent, vers 9 heures, dans le quartier, un individu se dirigeant vers la Belgique par le sentier Roussel, tenant en laisse un gros ch en.

Ils arrêtèrent l'homme et saisirent le chien qui était chargé d'un sac contenant cent livres de tabac pour quand elle voyait son mari parler à d'autres femmes.

Wattrelos. — *Les enfants de la Lyre.* — Par suite de ce fait dont vient d'être frappé la société des « Enfants de la Lyre », la commission administrative de la société a décidé à l'unanimité d'annuler les votes émis dernièrement par les « Enfants de la Lyre » en faveur des deux chef musiciens auxquelles la société doit et particulier, y compris le fa vori de la ville d'Halluin le 7 mai prochain.

LILLE

UN HOMME TUÉ par une sentinelle

Hier soir, vers neuf heures un quart, un soldat du 16e chasseurs, Jules Mayart, de garde à la poudrière, qui se trouve dans les remparts à l'extrémité de la rue de Fives, fa sant front à la rue du Préfoulet, de la poudrière de la *Grande Tour*, aperçut un individu qui s'avança à pas de loup, dans la direction de sa guérite, le long du mur de la poudrière. Il lui avait déjà semblé l'apercevoir se faufilant dans les broussailles du talus, quelques minutes avant.

Comme pour circuler en cet endroit, l'individu avait dû franch r une pali-sade, le factionnaire ne doute pas qu'il n'eut de mauvaises intentions. Aussi suivant les ordres du poste lui cria-t-il une première fois : halte-là ! Mais l'homme continua à s'avancer vers le soldat.

Celui-ci cria à nouveau : Qui vive? Halte!! sans plus de succès.

Une troisième fois, la sentinelle cria : Ha-t-là ! ou je tire ! Mais l'homme avançait toujours en silence. Il se trouvait à quinze pas du soldat, quand le voyant armer son fusil et épaul r, il fit demi tour pour s enfuir. Malheureusement, la gachette était pressée ; le fusil partit et l'homme tomba pour ne plus se relever.

L'Alarme. — L'Enquête

Le coup de feu fut entendu par le poste du 16me chasseurs, situé à 300 mètres de là, sur un chemin qui longe les remparts et qui fréquenté par nombre d'ouvriers. Immédiatement le caporal chef de poste, Delcome, fit *mettre baïonnette au fusil à deux hommes et* les envoya en reconnaissance. Quelques minutes après, l'un des soldats revenait au pas de course annoncer qu'il y avait un homme tué près de la poudrière.

Le caporal s'empressa d'en aviser la place et M. le lieutenant-colonel Michel, après avoir averti M. le commissaire de police de permanence, se rendit sur les lieux pour ouvrir une enquête. Il était alors dix heures un quart.

M. le lieutenant-colonel fit tout d'abord chercher un médecin et, peu après, M. le docteur Hochstetter arrivait et ne pouvait que constater le décès du civil. La balle était entrée à la hauteur du rein, à gauche, et était ressortie par l'abdomen, un peu au-dessous de l'épigastre.

La mort avait été presque foudroyante, l'individu, en tombant, n'avait pousse qu'un seul soupir.

La police. — Mesures de précautions

Sur ces entrefaites, M. Thillard, commissaire de police du troisième arrondissement, de service à la permanence, arriva sur les lieux, accompagné de M. Martin, inspecteur de la sûreté et de M. Marguilly, secrétaire.

M. le lieutenant-colonel Michel se mit aussitôt à la disposition du commissaire pour le reconstituer la scène que nous venons de raconter. Il prescrivit en outre au médecin interrogatoire de la sentinelle et constata que l'ordre du poste avait été exécuté par le soldat.

Le cadavre fut laissé sur le sol, à l'endroit où il était tombé, jusqu'à ce que la voiture d'ambulance fut venue le prendre pour le conduire à la morgue, sur ordre de la Faculté de médecine, suivant les indications de M. le commissaire central, qui était venu se joindre au commissaire enquêteur.

Avant de se retirer, M. le lieutenant-colonel Michel envoya à la ca ne du 16e chasseurs un ordre de doubler le poste, sa le prescrous le commandement d'un serg-at, d'augmenter le nombre des sentinelles, afin de prévenir toute surprise, et qu'aucun individu n'eut voulaient intervenir d'une manière hostile pour les soldats.

L'Identité de la victime

On fut un moment bien perplexe pour établir son identité.

On ne trouva sur lui qu'une carte adressée par le maire de Saint-Gilles-les-Bruxelles, à Barthélémy Philippe Vandencruyes, rue de l'Enseigne, 14.

Des agents furent envoyés à cette adresse pour opérer une perquisition ; mais on y apprit que cette carte était destinée à une femme Delmotte, rue de la Pisine, 26, au faubourg de Paris.

M. Thillard l'envoya chercher pour l'interroger au poste de la permanence.

En retournant le corps de la victime pour en rendre le signalement, d'autres papiers trouvés dans la poche intérieure du vêtement, laquette qu'il portait et, parmi ces papiers, on trouva un livret d'ouvrier au nom de Théodore Dewachter, 42 ans, né à Bruxelles, cordonnier, rue de Juisere, 20.

Un brigadier de police fut envoyé également à cette adresse pour savoir si c'était la vraie.

Le cadavre est celui d'un homme d'une trentaine d'années, brun, taille moyenne, vêtu d'une jaquette, d'un gilet à manches, d'un pantalon de velours. d'une chemise de couleur et d'un tablier, et chaussé de bonnes mottines.

Des recherch s opérées par la police, il résulte qu'on se trouverait bien en présence de Wauters Cyrille Philippe, 31 ans, cordonnier, né à St-G lles, demeurant rue de la Plaine, 26, chez la veuve veuve Demassine Delmotte, 42 ans, cabaretière, avec laquelle il devait se marier prochainement.

Depuis la déposition de cette dernière, il s'était amusé avec d'autre camarades et s'était sous l'empire de l'ivresse qu'il surait serré près de la poudrière.

***

Le ministre de la guerre a été avisé par télégramme de ce terrible incident.

Une servante infidèle — Augustine Mégnot, 23 ans, servante, place du Théâtre, 30, a été mise à la disposition du parquet pour vol d'une bague en or au préjudice de M. Chevallier, cabaret, sur parfum et d'un chèle en laine au préjudice de M. Leclercq, cafetier, place de la Gare, 4, son ancien patron.

Les vols — Bateman Marie, 46 ans, femme Parent, couturière sans domicile a été arrêtée pour vagabondage et vol. Cette femme qui se rendait d'un cafe à l'autre, celui-ci en vertu 55, cha-e M. Delsaghe, a quitté furtivement ce domicile. Le 56 courant, en emportant pour les engager au Mont-de-Piété des draps de lit. Dupuis, cette épouse elle était sans ressources.

Accident — 5 mai, vers onze heures du matin, un chevel attelé à une voiture conduite par M. Mercier, rue de Lille, place Jeanne-Dare et le conducteur a été projeté sur le sol et a blessé aux jambes que des contusions sans gravité.

QANT PERRIN

Cie, rue Nationale, Lille.

La nouvelle du jour est la prochaine ouverture, 80, rue Nationale, de la filiale de Gantera (A de *Chemisier*), de MM. PERRIN frères et Cie, de Grenoble. Cette importante Maison qui crée dans les grandes villes de France, des magasins de vente, a pour but de mettre en rapport direct, le producteur et le consommateur. Une installation élégante est en cours d'exécution. 1484

LE NORD

Election du Maire de Loos

La réunion du conseil municipal de Loos n'avant pas eu lieu dimanche dernier, par suite de l'indisposition de M. Gouillot, adjoint avait été mandé à Paris, il s'agissait, comme on le sait, de pourvoir au remplacement de M. Wacquez Lalo, maire démissionnaire.

A onze heures du matin, tous les conseillers étaient présents dans la salle des séances et on procédait immédiatement au vote. Voici les résultats du scrutin.

Inscrits : 23 — Votants : 22.

MM. Georges Poté	19 voix
Guilbert	1 »
Dusiaut	1 »

En conséquence, M. Georges Poté a été proclamé maire de Loos.

Le nouveau maire prend du fauteuil, M. Poté a, dans une improvisation chaleureuse, remercié le conseil du témoignage de confiance qui vient de lui accorder. Il a assuré ses collègues de son entier dévouement à la défense des intérêt- de la cité et s'est terminé en demandant aux conseillers municipaux leur concours pour les travaux qui leur sont dus qui seraient de la stre dévolues étaient dans plus difficiles.

Il a terminé son discours, au milieu des applaudissements, par le cri de : Vive la République !

Puis le maire-que municipal a entonné la *Marseillaise*, que tout le monde debout prit tous les assistants, et, après l'exécution du suite morceau de musique, le Conseil s'est retiré.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureux choix du Conseil Municipal de Loos, qui a su placer à la tête de la commune un républicain sincère et dévoué ; cette de sa famille attestée de vigueur des convictions. On sait que le nouveau maire de Loos est le frère de M. Auguste Poté, l'honorable conseiller général. Nous adressons à Georges Poté nos plus vives et cordiales félicitations.

Un drame sanglant à Armentières

Un drame sanglant qui sera probablement des suites mortelles s'est déroulé dimanche soir, vers huit heures et demie, dans la rue du Nord.

Depuis quelque temps un individu peu recommandable, se nommant Henri Dieusain, âgé de 28 ans, avait repris le cabaret du « Dragon Français ».

Cet établissement est le lieu de rendez-vous de la lie de notre population ouvrière.

Avant le drame

On dansait dans ce cabaret à l'aide d'un accordéon, lorsque deux consommateurs s'attablèrent à une table et burent une cagnotte de bière.

Après quelques danses, les deux individus, Charles Coudette, 32 ans, tisseur et Hubert Steenens, 27 ans, journalier, se dirigèrent vers le comptoir et se firent servir deux petits verres de genièvre. Mais ils refusèrent de payer les témoins, ils sortirent en mangeant, sans payer leur sect.

Le drame

Ils n'étaient pas sur le pas de la porte que le cabaretier s'élance sur Coudette.

Les deux hommes roulèrent dans le ruisseau, près de la porte de la maison de M. Motte-Cordonnier et se donnèrent force coups.

Probablement sur le point d'avoir le dessous, le cabaretier Dieusain sortit un couteau qu'il avait en poche et en balaura la figure de son adversaire qui tomba baignant dans son sang.

S'acharnant toujours sur le blessé il lui porta sein un coup d'une violence extrême dans la région du flanc gauche.

Le coup fut si violent qu'une lame de couteau est restée dans le corps.

Il est mort vers huit heures.

Le ménage compte plusieurs enfants.

Outrage et rébellion. — Hier soir vers 5 heures, un individu qui était assis chez M. Destombes, cabaretier, rue de l'Amiral Courbet, y menait tapage et injuriait les consommateurs. Le sous-brigadier de police Olivier l'invitait vivement à passer. M. Destombes le requit. Tout d'abord, l'individu, le nommé Stanislas Dumoulin, refusa de sortir tout d'un nouveau recommença ses invectives à l'adresse d'un client. Le cabaret en fit mi à la porte. Une fois sur le pavé l'homme tapageur s'agrippa au lampadaire et le conduisit non sans peine au bureau de police, aidé de M. Destombes.

Insoumission. — Un sieur Hannaut de la Longue-ville n'avait pas rejoint son corps à l'appel de ce classe. Il fut pour ce fait condamné à un mois de prison qu'il purgea. Il reçut ensuite sa feuille de route pour le 28e ligne à Bar-le-Duc, régiment auquel il était affecté. Au lieu de rejoindre son corps, il passa en Belg